

# POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE, NOUVELLES MODALITÉS DE COLLECTE DES DÉCHETS

## Saint-Mandé

À PARTIR DU 2 AOÛT 2021

Nouveaux horaires de collecte pour améliorer la qualité du service, diminuer les nuisances sonores et **collecte des encombrants sur rendez-vous**

### DÉCHETS MÉNAGERS



Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé** dans le bac. Les bacs doivent être sortis **pour 19h le jour de la collecte**.

#### Jours de collecte :

Lundi, mercredi, vendredi à partir de 19h.



### DÉCHETS RECYCLABLES



Vous pouvez déposer **tous vos emballages en papier, carton, métal et plastique** dans le bac **jaune**.

Les bacs doivent être sortis **pour 19h le jour de la collecte**.

#### Jours de collecte :

Jeudi à partir de 19h.



### EMBALLAGES EN VERRE



La collecte de vos verres est effectuée **une semaine sur deux**, le mardi, suivant votre secteur.

Les bacs doivent être sortis **avant 10h le jour de la collecte**.

#### Jours de collecte :

Mardi de 10h à 14h  
Semaine impaire (secteur Ouest)  
Semaine paire (secteur Est)



### COLLECTE DES BIODÉCHETS

Vous pouvez déposer **vos déchets alimentaires** dans les bacs d'apports volontaires présents les jours des marchés aux comestibles, à l'aide des bioseaux distribués par le Territoire. Le Territoire met également à votre disposition des composteurs gratuitement avec une distribution et un suivi par un maître composteur.

#### Jours de collecte marchés comestibles :

Marché de l'Alouette / mardi & vendredi de 9h à 13h  
Marché de la Tourelle / jeudi & dimanche de 9h à 13h



### COLLECTE DES ENCOMBRANTS

DÉSORMAIS, LA COLLECTE DE VOS ENCOMBRANTS S'EFFECTUE SUR **RENDEZ-VOUS**

Vos encombrants sont collectés sur rendez-vous en appelant le **01 84 23 53 43** ou par mail **encombrants@pemb.fr**

Sont collectés les mobiliers usagés, les sommiers, les matelas, les vieilles ferrailles.

Les encombrants sont à déposer le jour-même du rendez-vous avant 7h. Dépôt limité à 1m<sup>3</sup>, 50kg.



### DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

Pour les **déchets ménagers spéciaux** (peintures, solvants, ampoules), **déchets équipements électriques et électroniques** (écrans, ordinateurs, électroménagers) ou autres encombrants.

#### Où les déposer ?

- 📍 Eco participation
- 📍 En Ressourcerie ou Marne&Bois Troc
- 📍 Déchetteries fixes (listes complètes sur [pemb.fr](http://pemb.fr))
- 📍 Déchetteries mobiles de 9h à 13h (le 1<sup>er</sup> samedi du mois rue Paul Bert et le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois place de la Libération).

Pour les **autres déchets** (plâtres, gravats, végétaux etc...), ils doivent être portés à la déchetterie